



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MAZET SAINT VOY LE 25/09/2020

Comme les précédents, en raison de la pandémie, le Conseil se tient à huis clos dans la salle des fêtes dans le respect de la distanciation et des gestes barrières...

■ Résultats de la Commission d'appel d'offres voirie

Le programme voirie est découpé en 3 tranches

- voirie communale des Eyrauds
- voirie communale de la montée du temple à l'église St Voy
- voirie de l'église St Voy au Pont du Riou

Trois entreprises ont répondu, l'entreprise COLAS moins disante est retenue pour un montant de 141 595€ TTC.

■ Modification des statuts du Syndicat de gestion des eaux du Velay,

La modification des statuts est approuvée à l'unanimité par le conseil.

■ Décisions modificatives :

Budget Principal (sur dépenses d'investissement) :

Subventions d'équipements versées : +2345,75€ au chapitre 204.

Budget de l'Eau (sur dépenses de fonctionnement, chapitres 65,66,67) + 3574,39 .

Budget de l'assainissement (en dépenses de fonctionnement, chapitres 65 et 67) : + 2626,31 .

Accord du conseil municipal.

■ Travaux de raccordement de la caserne au réseau de chaleur

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours a voté une enveloppe budgétaire pour la rénovation du centre incendie et secours de la commune pour des travaux qui prévoient entre autre le raccordement au réseau de chaleur.

Notre participation communale sera de 25% du montant des travaux , le reste étant à la charge du SDIS (40%) et du département (35%). Approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

■ Délégations du Conseil Municipal au Maire :

Délivrance et reprise de concessions au cimetière, accepter les dons et legs.

Aliénation de biens mobilier communaux dont la valeur est inférieure à 4600€,

Saisir la justice pour défendre les intérêts de la commune. Transiger avec les tiers dans la limite de 1000€.

Approuvé par le conseil municipal à l'unanimité,

■ Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires/CDG43. La proposition de choisir SOFAXIS est validée par le conseil.

■ La Costette a contracté il y a quelques années un emprunt notamment pour des travaux d'agrandissement de sa cuisine qui prépare entre autres les repas de la cantine scolaire, pour lequel la commune s'est porté caution à hauteur de 1/3. Avec la crise sanitaire actuelle l'activité de la Costette s'est réduite et elle a obtenu le report de ses mensualités à rembourser. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord en tant que caution sur ce report.

■ L'Office National des Forêts avait proposé pour 2021 une coupe dans le bien de section des Eygaux. La baisse actuelle du cours du bois en raison de la crise COVID aurait une incidence importante sur le montant à percevoir, ONF nous propose de reporter cette coupe à 2022. Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce report.

■ Prime COVID : Une prime de 660€ pour un équivalent temps plein est proposée pour les agents municipaux assurant la continuité du service public dans le cadre d'un état d'urgence sanitaire qui leur impose de nouvelles obligations. Validation à l'unanimité par le conseil municipal.

■ Adhésion au FREDON AURA (290€/an): Cette fédération a pour objet essentiel la protection de l'état sanitaire des végétaux et du patrimoine naturel dans l'intérêt public. Elle agit contre les organismes nuisibles(campagnols, frelons asiatiques...), les espèces exotiques envahissantes...Accord du Conseil Municipal.

■ Questions diverses :

En raison des conditions particulières liées à la COVID 19 qui réduit de moitié la jauge du Calibert, le Conseil Municipal donne son accord pour une mise à disposition gratuite de la salle pour les Lectures sous l'Arbre.

■ Thomas Guilhot est nommé Conseiller Municipal Défense.

■ David Genest et Thomas Guilhot sont nommés délégués de la commune en charge du suivi des animations liées à l'Ardéchoise avec la Communauté de Communes du haut-Lignon..

■ Subvention demandée par le Club de gym . Elle est motivée par la fourniture de produits désinfectants en raison de la Covid et par l'achat de matériel (steps et tapis de sol antidérapant) pour un montant de 487,43€.Accord du Conseil.